

TOUS LES GUIDES :

[gestionnaires](#) | [travail sur le terrain/à l'Information](#) | [télétravail \(FAQ\)](#) | [restrictions visiteurs](#)

Programme d'aide aux employés : 1 XXX XXX-XXXX | [Web](#) | [Guide de deux pages](#) | [LifeSpeak](#)

Les services de consultation du PAE sont confidentiels et disponibles 24/7 pour TOUS les employés (peu importe leur statut d'emploi).

[OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DES SYMPTÔMES COVID-19](#)

TABLE DES MATIÈRES - Que dois je faire si...

[SANTÉ PERSONNELLE ET PROTOCOLE](#)

- ... j'ai reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19?
- ... j'attends de passer un test de dépistage ou que j'attends les résultats?
- ... je suis informé par les autorités de la santé publique que je pourrais avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19. Dois-je le signaler à mon gestionnaire?
- ... j'ai été en contact avec des personnes qui ont récemment voyagé ou je pense avoir été en contact avec une personne infectée?
- ... je ressens des symptômes de la grippe ou qui s'apparentent à un rhume?
- ... je présente des symptômes de la grippe au travail?
- ... mon système immunitaire est affaibli ou déficient?
- ... on me renvoie à la maison à titre préventif et que je ne peux pas faire de télétravail?

[SANTÉ D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE OU PRÉOCCUPATIONS](#)

- ... un membre de votre famille immédiate a des symptômes de grippe ou de rhume et doit s'isoler de manière préventive?
- ... je dois rester chez moi pour prendre soin de membres de ma famille qui ont contracté la COVID-19?

[TRAVAIL DU BUREAU OU À DISTANCE](#)

- ... mon rôle ne me permet pas de travailler à distance et que je suis nerveux à l'idée de prendre les transports publics ?
- ... je travaille à distance et je veux aménager mon espace de travail?
- ... j'ai un accident alors que je travaille de la maison?

[VOYAGE D'AFFAIRES OU PERSONNEL](#)

- ... on m'a demandé de me rendre à l'étranger pour le travail?
- ... je suis revenu d'un voyage à l'étranger après le 16 mars 2020?
- ... je pense me rendre à l'extérieur du Canada pour des raisons personnelles?
- ... un membre de votre famille immédiate revient d'un voyage à l'étranger?

[CONGÉS, RÉMUNÉRATION ET SOUTIEN](#)

- ... j'ai un statut d'emploi temporaire?
- ... je souhaite reporter mes congés annuels non utilisés à la prochaine année financière?
- ... mon rôle ne me permet pas de travailler à distance et que je dois m'occuper de mes enfants?

[ÉVÉNEMENTS PUBLICS](#)

- ... s'il est prévu que je me rende à un événement avec plusieurs collègues?

[PRÉCAUTIONS PERSONNELLES ET CONSEILS D'ENTRETIEN](#)

SANTÉ PERSONNELLE ET PROTOCOLE

... j'ai reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19?

- Vous devez impérativement **prévenir votre gestionnaire** si vous passez un test de dépistage de la COVID-19, ou si les autorités de la santé publique vous ont contacté pour vous dire de vous mettre en quarantaine pendant 14 jours.
- Vous devez rester en auto-isolément et remplir un [Rapport d'absence médicale](#).
- Le rapport sera envoyé à l'équipe de Gestion des invalidités, qui vous apportera son soutien tout au long du processus.
- **IMPORTANT : Veuillez vous reporter au [protocole pour les employés](#) qui a été envoyé à tout le personnel le 17 mars 2020.**

... j'attends de passer un test de dépistage ou que j'attends les résultats?

- Vous devez impérativement **prévenir votre gestionnaire** si vous passez un test de dépistage de la COVID-19, ou si les autorités de la santé publique vous ont contacté pour vous dire de vous mettre en quarantaine pendant 14 jours.
- Vous devez rester en auto-isolément et remplir un [Rapport d'absence médicale](#).
- Le rapport sera envoyé à l'équipe de Gestion des invalidités, qui vous apportera son soutien tout au long du processus.
- Selon votre état de santé ou vos symptômes, vous devrez rester à la maison jusqu'à ce que vous receviez les résultats du test.

... je suis informé par les autorités de la santé publique que je pourrais avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19. Dois-je le signaler à mon gestionnaire?

Oui, vous devez impérativement prévenir votre gestionnaire si vous avez été informé par les autorités de la santé publique que vous devez vous placer en quarantaine pendant 14 jours en raison d'un contact avec une personne atteinte de la COVID-19.

... j'ai été en contact avec des personnes qui ont récemment voyagé ou je pense avoir été en contact avec une personne infectée?

Surveillez l'apparition de symptômes de maladie respiratoire et prenez votre température deux fois par jour pendant 14 jours. Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous protéger et protéger vos collègues (voir la section Précautions personnelles).

Si vous développez des symptômes ou que vous vous inquiétez d'un risque d'infection, isolez-vous et faites-vous examiner par un médecin. Appelez votre médecin ou la clinique avant de vous déplacer, ou informez-les dès votre arrivée que vous avez une maladie respiratoire, et portez un masque, si disponible, en attendant d'être examiné. Ne vous présentez pas au travail et communiquez avec votre gestionnaire pour discuter de mesures d'assouplissement des conditions de travail, le cas échéant.

Pour terminer, vous devez prévenir votre gestionnaire si vous pensez avoir été en contact avec une personne infectée, ou si les autorités de la santé publique vous ont contacté pour vous dire que vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 et que vous devez vous mettre en quarantaine.

... je ressens des symptômes de la grippe ou qui s'apparentent à un rhume?

Vous devez dès que possible :

- Appeler votre superviseur ou votre affectateur pour l'informer de votre absence.
- Si votre absence dure plus de trois jours, vous devez soumettre un [Rapport d'absence médicale](#) à la Gestion des invalidités.
- La Gestion des invalidités gèrera votre absence en suivant la procédure habituelle en cas de congé de maladie.

- Vous pouvez discuter votre situation avec la Gestion des invalidités si vous ne pouvez pas vous rendre chez le médecin pour obtenir un certificat médical. Vous aurez quand même droit aux congés de maladie dans les jours qui suivent immédiatement l'absence.
 - Ensuite, la Gestion des invalidités communiquera avec vous et votre superviseur, conformément à la [procédure habituelle](#), pour évaluer la situation, faire des recommandations sur la durée de votre absence, et confirmer votre absence ou votre retour au travail.
 - En dernier lieu, vous devez enregistrer votre absence dans le système approprié ou faire approuver votre fiche de présence, et vous assurer que le code d'absence approprié est bien entré dans le système de la paie.
-

... je présente des symptômes de la grippe au travail?

Dites-le à votre gestionnaire ou à votre affectateur et quittez le travail afin de réduire le risque de propagation de l'infection. Prenez les précautions personnelles indiquées ci-dessous, isolez-vous et faites-vous examiner par un médecin. Appelez votre médecin ou la clinique avant de vous déplacer, informez-les dès votre arrivée que vous avez une maladie respiratoire, et portez un masque, si disponible, en attendant d'être examiné. Veuillez noter que vous devez **prévenir votre gestionnaire** si vous passez un test de dépistage à la COVID-19 (voir les instructions ci-dessus).

... mon système immunitaire est affaibli ou déficient?

Veuillez en discuter avec votre gestionnaire afin de trouver des mesures d'assouplissement des conditions de travail, avec le soutien de Personnes et Culture si nécessaire, qui évaluera chaque situation au cas par cas.

... on me renvoie à la maison à titre préventif et que je ne peux pas faire de télétravail?

Vous et votre gestionnaire, avec l'aide de Personnes et Culture, déterminerez ce qu'il y a de mieux à faire dans une telle situation.

SANTÉ D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE OU PRÉOCCUPATIONS

... un membre de votre famille immédiate a des symptômes de grippe ou de rhume et doit s'isoler de manière préventive?

Si votre conjoint ou un membre de votre famille immédiate présente des symptômes de grippe ou de rhume, il devrait être en isolement préventif pendant 14 jours consécutifs après l'apparition des symptômes ou jusqu'à ce qu'il ne ressente plus de symptômes pendant 24 heures, selon la période la plus longue, ou selon les recommandations de son médecin.

Dites-le à votre superviseur, surveillez l'apparition de symptômes de maladie respiratoire et prenez votre température deux fois par jour pendant 14 jours. Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous protéger et protéger vos collègues (voir la section Précautions personnelles).

Si vous ou un membre de votre famille développez des symptômes ou que vous vous inquiétez d'un risque d'infection, isolez-vous et faites-vous examiner par un médecin. Appelez votre médecin ou la clinique avant de vous déplacer, ou informez-les dès votre arrivée que vous avez une maladie respiratoire, et portez un masque, si disponible, en attendant d'être vu. Ne vous présentez pas au travail et communiquez avec votre gestionnaire pour discuter de mesures d'assouplissement des conditions de travail, le cas échéant.

... je dois rester chez moi pour prendre soin de membres de ma famille qui ont contracté la COVID-19?

Il revient à votre superviseur d'autoriser un congé conformément à la politique sur les congés ([HUM-6](#)) de CBC/Radio-Canada. Chaque

cas sera étudié en fonction des circonstances. Conformément au *Code canadien du travail*, chaque employé a droit à un maximum de cinq jours de congé par année civile pour raisons personnelles. Pour les employés ayant au moins trois mois de service consécutifs, les trois premiers jours seront payés, et il n'est pas obligatoire de prendre ces congés de manière consécutive.

Ces jours de congé peuvent être utilisés en cas de maladie ou de blessure, pour s'occuper d'un enfant ou d'un membre de la famille, en cas d'urgence pour vous-même ou un membre de votre famille, etc. Voici les codes à utiliser pour remplir votre fiche de présence :

Artweb	Fiche de présence électronique (e-timecard)	Paie par Exception (Livelink)
E698 - Congé de Responsabilité Personnelle AS (payé)	Congé de resp pers (payé)	Congé de Resp Pers (payé)
K030 - Congé de Responsabilité Personnelle SS (non payé)	Congé de resp pers (non payé)	Congé Responsté (non Payé)

Chaque journée de congé supplémentaire devra être approuvée par votre gestionnaire. Les obligations particulières seront évaluées au cas par cas.

Vous devez impérativement **prévenir votre gestionnaire** si vous pensez avoir été en contact avec une personne infectée, ou si les autorités de la santé publique vous ont contacté pour vous dire que vous avez été en contact avec une personne ayant la COVID-19 et que vous devez vous mettre en quarantaine.

TRAVAIL DU BUREAU OU À DISTANCE

****Référez-vous au [Guide pour le télétravail](#) pour toutes questions relatives à la technologie*

... mon rôle ne me permet pas de travailler à distance et que je suis nerveux à l'idée de prendre les transports publics ?

Les transports publics sont toujours considérés comme étant sûrs et le risque d'infection des personnes en transit reste limité. Compte tenu de la situation actuelle, les agences de transport en commun prennent des précautions supplémentaires en ce qui concerne les routines de nettoyage. Prenez les précautions personnelles décrites ci-dessous et lavez-vous les mains régulièrement.

... je travaille à distance et je veux aménager mon espace de travail?

Plusieurs d'entre nous peuvent accomplir leurs responsabilités professionnelles à partir de la maison dans ces temps sans précédent, et vous avez peut-être à adapter votre espace de travail pour le rendre fonctionnel et ergonomique. Nous avons créé un [document de trucs et astuces en télétravail](#) pour maximiser votre bien-être et votre productivité dans ce nouveau mode de travail. Nous vous encourageons à le consulter ainsi que [cet article sur iO](#) pour divers ressources en matière d'ergonomie.

Si vous décidez de faire l'achat de fournitures de bureau, d'accessoires informatiques ou d'augmenter votre forfait internet à la maison, il s'agit d'une décision personnelle dont vous devrez assumer entièrement les frais. Sachez que la plupart des fournisseurs internet au Canada ont retiré les limites sur les plan de données personnels. Contactez votre fournisseur si vous avez des questions.

... j'ai un accident alors que je travaille de la maison?

Il est toujours essentiel de signaler le plus rapidement possible tout accident du travail. Les employés et gestionnaires doivent suivre les [mêmes procédures](#) pour rapporter un accident de travail, qu'il soit au travail à partir de la maison ou du bureau.

VOYAGE D’AFFAIRES OU PERSONNEL

... on m’a demandé de me rendre à l’étranger pour le travail?

Tous les déplacements professionnels non essentiels au Canada comme à l’étranger ont été suspendus. Toute exception devra être approuvée par votre gestionnaire.

Au retour d’un déplacement autorisé, vous devrez vous mettre en quarantaine pendant une période de 14 jours. Votre gestionnaire évaluera la possibilité pour vous de faire du télétravail pendant cette période, mais dans tous les cas vous serez rémunéré.

... je suis revenu d’un voyage à l’étranger après le 16 mars 2020?

À compter du lundi 16 mars 2020 (00 h 00), tous les employés en déplacement qui reviennent au Canada doivent se mettre en quarantaine pendant 14 jours. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire afin de déterminer les différentes mesures à prendre, incluant la possibilité de faire du télétravail pendant cette période. Nous sommes pleinement conscients que ce changement survient alors que plusieurs d’entre vous êtes déjà en déplacement. Nous prendrons cet élément en considération afin de trouver la meilleure solution possible à votre retour.

Cette recommandation n’est pas rétroactive. Si vous présentez des symptômes de rhume ou de grippe, veuillez vous reporter à la section ci-dessus.

... je pense me rendre à l’extérieur du Canada pour des raisons personnelles?

Tel que demandé par le gouvernement du Canada, il est fortement recommandé d’éviter tout déplacement personnel à l’étranger. Si vous décidez de vous rendre à l’extérieur du pays vous devrez aviser votre gestionnaire, avant votre départ et à votre retour. Depuis le lundi 16 mars 2020, tous les employés en déplacement qui reviennent au Canada doivent se mettre en quarantaine pendant 14 jours. Cette mesure n’est pas rétroactive et ne vise pas les employés revenus au Canada avant cette date. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire afin de déterminer les différentes mesures à prendre, incluant la possibilité de faire du télétravail pendant cette période.

... un membre de votre famille immédiate revient d’un voyage à l’étranger?

Si votre conjoint ou un membre de votre famille immédiate revient d’un voyage à l’étranger, il doit être en isolement préventif pendant 14 jours.

Surveillez l’apparition de symptômes de maladie respiratoire et prenez votre température deux fois par jour pendant 14 jours. Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous protéger et protéger vos collègues (voir la section Précautions personnelles).

Si vous (ou un membre de votre famille) développez des symptômes ou que vous vous inquiétez d’un risque d’infection, isolez-vous et faites-vous examiner par un médecin. Appelez votre médecin ou la clinique avant de vous déplacer, ou informez-les dès votre arrivée que vous avez une maladie respiratoire, et portez un masque, si disponible, en attendant d’être examiné. Ne vous présentez pas au travail et communiquez avec votre gestionnaire pour discuter de mesures d’assouplissement des conditions de travail, le cas échéant.

CONGÉS, RÉMUNÉRATION ET SOUTIEN

... j’ai un statut d’emploi temporaire?

Si vous êtes un employé temporaire et que vous avez contracté le COVID-19 ou présentez des symptômes grippaux, et êtes donc dans l’incapacité de venir travailler, vous serez payé pour les jours de maladie où vous êtes à l’horaire au cours des 14 prochains jours. Vous

devrez suivre le protocole décrit ci-haut.

... je souhaite reporter mes congés annuels non utilisés à la prochaine année financière?

Les congés annuels et congés compensatoires non utilisés seront reportés au prochain exercice, qui commence le 1er avril. Vous bénéficierez ainsi d'une souplesse accrue pour gérer les situations qui peuvent se présenter dans les semaines à venir.

Si vous souhaitez vous faire payer des jours de congés annuels, remplissez le [formulaire de demande de paiement de congé](#) et transmettez-le au Centre des services partagés qui traitera la demande de paiement. Si vous souhaitez vous faire payer des congés compensatoires, utilisez l'outil libre-service dans [MaSource](#) sous la rubrique Mes congés et présences > Détails sur la banque de congés.

Nous assouplissons aussi les règles du Programme d'achat de congés. Il sera possible d'utiliser au prochain exercice les congés achetés durant l'exercice en cours (qui prend fin le 31 mars), peu importe le solde de congés actuel. Il n'y aura pas de répercussions sur votre participation au programme pour l'année financière à venir.

... mon rôle ne me permet pas de travailler à distance et que je dois m'occuper de mes enfants?

Conformément au *Code canadien du travail*, chaque employé a droit à un maximum de cinq jours de congé par année civile pour raisons personnelles. Pour les employés ayant au moins trois mois de service consécutifs, les trois premiers jours seront payés, et il n'est pas obligatoire de prendre ces congés de manière consécutive.

Ces jours de congé peuvent être utilisés en cas de maladie ou de blessure, pour s'occuper d'un enfant ou d'un membre de la famille, en cas d'urgence pour vous-même ou un membre de votre famille, etc. Voici les codes à utiliser pour remplir votre fiche de présence :

Artweb	Fiche de présence électronique (e-timecard)	Paie par Exception (Livelihood)
XXX - Congé de Responsabilité Personnelle AS (payé)	Congé de resp pers (payé)	Congé de Resp Pers (payé)
XXX - Congé de Responsabilité Personnelle SS (non payé)	Congé de resp pers (non payé)	Congé Responsté (non Payé)

Chaque journée de congé supplémentaire devra être approuvée par votre gestionnaire. Les obligations particulières seront évaluées au cas par cas.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS

... s'il est prévu que je me rende à un événement avec plusieurs collègues?

Jusqu'à nouvel ordre, CBC/Radio-Canada n'organisera aucun rassemblement non essentiel ou aucun événement public. D'ailleurs, nous reportons à plus tard toutes les formations et rencontres de groupes de type lac-à-l'épaule qui sont jugées non essentielles.

Veuillez redoubler de prudence si vous comptez participer à un événement public pour des motifs personnels.

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES ET CONSEILS D'ENTRETIEN

Précautions personnelles

- Lavez-vous souvent **les mains**.
- Mettez la bouche et le nez dans **l'intérieur du coude** quand vous toussiez ou éternuez.
- Ne prêtez pas **certaines objets** (verres, micros, téléphones, etc.) à moins qu'ils aient été nettoyés auparavant.
- Si vous **partagez votre poste de travail**, désinfectez l'équipement avec une lingette désinfectante en arrivant au travail. Vous pouvez commander des **produits désinfectants** auprès d'un magasin technique de CBC/Radio-Canada en utilisant la procédure habituelle.
- Si vous devez être en contact avec une personne malade, **tenez-vous à deux mètres (distanciation sociale)** ou assurez-vous qu'elle porte un **masque chirurgical**.
- Si vous avez des symptômes, **évités les foules et les transports en commun**. Tenez-vous à distance et évitez d'entrer en contact avec les autres.
- Si vous pensez avoir des symptômes qui s'apparentent au COVID-19, nous vous invitons à consulter cet [outil d'auto-évaluation](#).

Conseils d'entretien

- Si vous avez à nettoyer de l'équipement de production vous-même, consultez ce [guide](#) utile. Vous trouverez des conseils sur le nettoyage des bonnettes de micro [ici](#).
- Nous vous demandons aussi de dégager les surfaces de travail pour permettre un nettoyage approfondi et efficace. Enlevez le plus d'objets de votre bureau pour que les agents de nettoyage puissent faire leur travail adéquatement.

À qui transmettre vos demandes de...

Services de maintenance, gel sanitaire à l'entrée des édifices, savon dans les salles de bain, papier, etc.

Pour toute demande relative à nos installations, communiquez avec l'équipe de nettoyage.

- Demandes urgentes : 1 XXX XXX-XXXX